

# MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 MARS 2021

.....

L'an deux mil vingt et un, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune afin de répondre aux mesures de distanciation liées au COVID, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance s'est déroulée à huis clos.

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD, M. Julien BONETTI, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : Mme DE FIGUEIREDO Christelle donne pouvoir à M. Serge BULIN  
Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à M. Cyrille MARLE  
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD

Absent : M. Loïc LAUBIER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point n°6 à l'ordre du jour pour l'achat d'une épareuse

### Approbation du compte rendu du 27 novembre 2020

Avant de prendre part au vote, Monsieur FONTAINE tient à ce qu'il soit connu la limitation du tonnage accepté pour les deux ouvrages d'art qui seront en réparation dans les mois à venir. Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, vote à l'unanimité.

### Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 - Commune

Madame Bénédicte SURELLE, Première Adjointe, est présidente de séance pour la lecture des comptes de gestion et Administratif 2020 de la Commune.

Madame Bénédicte SURELLE explique que les Comptes de Gestion doivent être le reflet des Comptes Administratifs

Le compte de gestion et le Compte Administratif 2020 de la Commune sont conformes et font apparaître un excédent de résultat d'investissement de 16.223,04 € et de fonctionnement de 610.839,52 €

Le Maire pouvant prendre part au vote pour le compte de gestion, le conseil municipal vote :  
POUR : 14 voix

Au moment de la lecture, et du vote du Compte Administratif, M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote .

Le conseil après en avoir délibéré vote POUR : 13 voix

### Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 – Assainissement

Madame Bénédicte SURELLE donne lecture des deux budgets Assainissement qui sont conformes et font apparaître un excédent de résultat d'investissement de 50.448,32 € et de fonctionnement de 3.391,21 €.

Le principe est le même pour le vote, le conseil adopte le compte de gestion assainissement :  
POUR : 14 voix

Vote du Compte administratif : POUR : 13 voix

### Attribution du marché mission de maîtrise d'œuvre relative à la réparation de deux ouvrages d'art sous voie communale.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Serge BULIN qui explique que NIEVRE INGENIERIE nous a assistés pour lancer un appel à candidatures afin de trouver un bureau d'études pour la réparation du pont de Sourdes et du pont de Passy.

Une consultation a été lancée auprès de trois bureaux d'études

SARL GEBOA

ACOGEC

ATELIER 2 F

Deux bureaux d'études ont répondu avec les propositions suivantes :

SARL GEBOA → 15.475 € HT

ATELIER 2 F → 9.000 € HT

M. FONTAINE s'étonne de la différence de prix entre les deux bureaux d'études et espère que la moins disant ne rajoutera pas des prestations qui augmenteront le prix initial.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité l'attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre à la société ATELIER 2F.

### Achat d'une épareuse

Après que le conseil ait donné son accord lors du conseil municipal du 27 novembre 2020 pour la réservation d'une épareuse au prix de 12.700 HT après remise chez CENTRAGRI à Saint Germain du Puy, Monsieur le Maire demande à ce que le conseil municipal délibère pour l'achat de ce véhicule dont les crédits seront inscrits sur le budget primitif 2021.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette acquisition.

### Questions diverses

Monsieur le Maire annonce au Conseil que divers mails ont été adressés à la Mairie de la part de M. Serge CHARTIER qui demande à ce que le conseil municipal réponde à ses sollicitations.

M. le Maire énumère les requêtes de M. CHARTIER et le conseil répond au fur et à mesure

Elargissement de la route du champ de la Reine : le conseil municipal ne souhaite pas élargir les routes communales dans l'immédiat.

Passage à 30 km/h avec dos d'âne de la route du champ de la Reine : le conseil municipal ne considère pas les lieux dangereux. Le conseil municipal refuse cette proposition.

Demande à ce que les tracteurs utilisent les chemins communaux et non les routes communales

Le conseil émet un avis défavorable car les exploitations agricoles ont toujours existées sur la commune et les constructions sont apparues plus tardivement.

Demande de goudronner l'accès allant à son hangar : le conseil refuse car ce n'est pas un accès pour habitation.

Une subvention sera effectuée à la Caisse des Ecoles pour un montant de 412 € correspondant à l'engagement pris par M. BAUGET et M. GRILLOT avec M. le Sous-Préfet, et M. Serge Chartier lors d'une entrevue à la Sous-Préfecture relatif entre autre au remboursement de l'achat de buses non pris en charge par la Commune lors de la construction de son habitation.

#### Voisins vigilants

M. FONTAINE indique que ce dispositif ne fonctionne pas. Les personnes âgées sont très souvent sollicitées. M. FONTAINE souhaite qu'un rappel soit fait dans le bulletin municipal. M. SURELLE informe que le bulletin municipal est clos et prêt à être distribué, aussi un encart sera mis sur le site internet.

#### Internet

M. le Maire indique qu'il assistera à une réunion relative à la fibre optique, qu'en principe son installation sera faite au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et attendre environ 6 mois pour pouvoir être raccordé. Cependant la fibre est payante et si les habitants ne souhaitent pas être éligibles à la fibre, internet devrait mieux fonctionner avec une augmentation du débit.

#### Création d'un point d'arrêt bus au Crot Guillot

Un parent d'élève demande à ce soit créé pour la prochaine rentrée scolaire un arrêt de bus au Crot Guillot car 5 élèves devraient le fréquenter. En effet, le point d'arrêt aux Aillots est à supprimer car l'élève fréquentant cet arrêt ira au lycée dès la rentrée 2021/2022.

Aussi, la commune s'engage à faire une demande de création d'un point d'arrêt de bus au Crot Guillot par courrier au Conseil Régional en y joignant la sollicitation du parent d'élève dont copies seront également adressées à la Présidente et Vice-Présidente du SITS de la Charité sur Loire.

#### Augmentation des subventions communales

M. le Maire rappelle que l'équipe municipale s'était engagée avant son élection à augmenter les subventions allouées aux associations communales.

En raison de la crise sanitaire, les associations communales se verront allouer le même montant. Deux autres subventions seront accordées :

- Association la parenthèse inattendue ..... **300 €**
- Association Les Barricades Mystérieuses.....**300 €**

En ce qui concerne la parenthèse inattendue, Monsieur le Maire informe qu'un local de 9m<sup>2</sup> se trouvant aux ateliers municipaux leur a été prêté pour y installer du matériel. Une convention de prêt de local sera signée prochainement.

Quant à l'association les Barricades Mystérieuses dont le siège social est à Narcy, a fait la démarche de demander par le biais de M. SEUTIN l'obtention d'une subvention à la Commune de Varennes-les-Narcy et s'engage à faire dès que le contexte sera plus propice une animation sur notre territoire.

Après un tour de table, chaque conseiller a donné son accord pour que l'association obtienne une subvention pour la première année uniquement s'il y a une action.

Vote : 12 POUR

2 CONTRE

M. Chartier a alerté M. le Maire que certains concitoyens brûlent occasionnellement des plastiques chez eux. M. le Maire s'engage à rencontrer ces personnes.

Lecture des devis de travaux acceptés par la Commission des Travaux

Travaux cuisine cantine scolaires :

COMPTOIR DE BOURGOGNE  
FLO ELEC SERVICES Montant : 8444,60 € TTC

Création passage piétons à Sainte Hélène

Département de la Nièvre .....Montant : 1980,00 € TTC

Ralentisseurs VILLATTE

F.F.T.P. ....Montant : 15.400,00 € TTC

Remplacement des deux moteurs cloches de l'Eglise

BODET CAMPANAIRE .....Montant : 3.724,80 € TTC

Panneaux de signalisation « Ralentissez S'il Vous Plaît »

CITY LACROIX .....Montant : 2.683,20 € TTC

Remaniement du toit de l'église

SOCIETE BEDU.....Montant : 32.622,00 TTC

La séance est levée à 20 h 00